

PCAET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GARTEMPE SAINT-PARDOUX

Motifs du PCAET



UNION EUROPEENNE

Fonds Européen de
développement Régional



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Motifs qui ont fondé les choix opérés pour le PCAET, compte-tenu des diverses solutions envisagées

L'explication des choix retenus au regard des solutions de substitution raisonnable s'appuie sur un travail de coconstruction mené par la Communauté de communes de Gartempe Saint-Pardoux. Le PCAET de la CC de Gartempe Saint-Pardoux s'est inséré dans une démarche de co-construction associant différents acteurs du territoire : élus, institutionnels, entreprises, associations, citoyens, etc.

La phase de coconstruction a démarré en septembre 2018 et a fait suite au lancement de la démarche et à l'établissement du diagnostic territorial. Cette phase s'est achevée en août 2019. La co-construction a permis de :

- Définir et d'avoir une vision partagée des enjeux du territoire en matière de climat, d'air et d'énergie,
- Identifier les attentes et besoins des usagers du territoire (habitants, entreprises...),
- Déterminer les grandes orientations et les grands objectifs stratégiques constitutifs du projet territorial de lutte contre le changement climatique et d'adaptation de Gartempe Saint-Pardoux,
- Construire le plan d'actions 'territorial' (associant l'ensemble des acteurs du territoire) permettant d'atteindre les ambitions fixées dans le cadre de la stratégie.

La démarche de co-construction a été réalisée par les bureaux d'études en charge de l'élaboration du PCAET (Energies demain et AEC) ainsi que la Communauté de Communes de Gartempe Saint-Pardoux. Les différents temps de co-construction ont été les suivants :

- Ateliers de concertation stratégie : septembre 2018,
- Ateliers de concertation plan d'action : décembre 2018,
- Concertation citoyenne : 8 juillet – 31 août 2019,
- Consultation du public par voie électronique : août-septembre 2021

Ces différents temps de co-construction ont permis de fixer les objectifs du PCAET par secteur d'activité en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES

Dans le cadre du diagnostic et de la stratégie du PCAET de Gartempe Saint-Pardoux, différents scénarii ont été présentés en termes de :

- Réduction des consommations énergétiques,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Production d'énergies renouvelables.

Les différents scénarii présentés étaient les suivants :

- Scénario tendanciel : à horizon 2030 et 2050, évolution des consommations, des émissions et de la production d'énergie renouvelable en l'absence de déploiement d'une politique de transition énergétique.
- Scénario réglementaire : à horizon 2030 et 2050, évolution des consommations, des émissions et de la production d'énergie renouvelable fixées par la loi de transition énergétique et le SRCAE en fonction des spécificités du territoire.
- Ainsi que le potentiel maximum : niveau maximal en termes de réduction des consommations, des émissions et de production d'énergies renouvelables que la collectivité peut atteindre en fonction de ses caractéristiques.

Le diagnostic a également permis d'identifier les différents enjeux climat-air-énergie du territoire :

- Réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques des secteurs du parc bâti (résidentiel notamment) et des transports (réhabilitation thermique de l'habitat, remplacement des systèmes de chauffage les plus émetteurs, limiter l'usage des énergies fossiles, mise en place d'une politique de mobilité durable) ;

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans le secteur agricole,



- Lutter contre la précarité énergétique des ménages liée au logement ;
- Tirer profit des potentiels de développement d'énergies renouvelables locaux tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociétaux et architecturaux sous-jacents ;
- Amplifier le stockage de carbone dans les sols en limitant la disparition des prairies ;
- Renforcer la capacité d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

A partir de ces différents scénarii et des enjeux climat-air-énergie du territoire identifiés dans le cadre du diagnostic, le processus de co-construction a permis de définir une stratégie territoriale et un plan d'action.

En parallèle, la réalisation de l'évaluation environnementale a permis de mettre en exergue des enjeux environnementaux et leur prise en compte dans le plan d'action. Des recommandations ont été formulées afin d'éviter les effets négatifs incertains de certaines actions au regard des incidences sur les enjeux environnementaux.

La mise en œuvre des différentes actions intégrera les recommandations du rapport environnemental afin d'éviter toute incidence négative sur les différents enjeux environnementaux.

Globalement, le PCAET a vocation à avoir une incidence positive sur l'environnement. Aussi, chaque action veillera à prendre en compte son impact sur l'environnement. La mise en place de chaque action/projet prévu dans le PCAET fera l'objet d'une évaluation environnementale en tant que telle.